

Conformément aux dispositions de la loi Avenir visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de la loi Rixain visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, DPWM publie annuellement les résultats de l'index égalité professionnelle Femmes-Hommes défini aux articles L.1142-7 et suivants et D.1142-2 et suivants du Code du travail.

Bâti autour de quatre indicateurs calculés sur un total de 100 points, cet index mesure, chaque année, différentes données en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La note relative à l'index d'égalité de l'égalité femmes-hommes est de 55% sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale Degroof Petercam France pour l'année 2022.

- Indicateur écart de rémunérations : 0
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 35
- Indicateur retour de congés maternité : 15
- Indicateur hautes rémunérations : 5

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives visant à faire progresser sa note sur les indicateurs concernés.

#### **Degroof Petercam Wealth Management**

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-0047  
SA au capital de 1 833 989,00 € – RCS PARIS B 433 270 964  
44 rue de Lisbonne – 75008 PARIS – France – Tél. : +33 (0) 1 73 44 56 50 - Fax : +33 (0) 1 70 99 02 10